

LIVRET D'ACCUEIL

Comment avoir les informations suivantes ?

- ✓ Transfert de dossier universitaire, exonération,
- ✓ Remboursement, régime RSE...
- ✓ Inscription pédagogique, charte des examens,
- ✓ Actualités de l'UFR SHS-Metz
- ✓ Modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- ✓ Calendrier universitaire



Une seule adresse internet
<http://shs-metz.univ-lorraine.fr>
(onglet vert «scolarité et vie étudiante»)

ENT, késako ?



ENT
=
ESPACE
NUMERIQUE
DE TRAVAIL



Bureau virtuel personnel

Tous les étudiants de l'UFR seront automatiquement inscrits à des FORUMS d'information pour leur scolarité et leur département d'enseignements sur l'adresse mail créée lors de l'inscription administrative. Les étudiants peuvent rediriger l'adresse UL sur une adresse personnelle via l'ENT.

<https://arche.univ-lorraine.fr>



<https://ent.univ-lorraine.fr>



Il est formellement interdit de filmer ou photographier dans les locaux de l'UFR et notamment pendant un cours. Étudiants, personnels, enseignants, chacun est propriétaire de son image, la diffusion d'images et/ou de vidéos sur les réseaux sociaux sans le consentement des personnes concernées constitue une infraction. Ces deux actions sont passibles de poursuites pénales et disciplinaires.

L'étudiant boursier a des obligations !

L'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit **obligatoirement** être inscrit pédagogiquement (IP) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.

Le titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études.



**LE NON-RESPECT DE L'UNE DES OBLIGATIONS PRÉCITÉES ENTRAÎNE
LE REVERSEMENT DES SOMMES INDÛMENT PERÇUES.**



Carte d'étudiant : INCONTOURNABLE !

La carte d'étudiant de l'Université de Lorraine (carte CLÉ) est une carte multi-services qui sert notamment comme moyen de paiement dans les restaurants et les cafétérias du Crous.

Elle doit également être **obligatoirement présentée** à chaque examen et pour toute demande de renseignement à la scolarité.



En cas de perte, le renouvellement sera facturé 10€.



Le numéro étudiant inscrit sur cette carte doit impérativement être précisé dans toute correspondance (mail ou courrier) avec le service de la formation ou les enseignants.

Inscription pédagogique « IP » obligatoire pour chaque semestre.

Comme le précise la charte des examens l'inscription pédagogique fait partie des **obligations des étudiants**. Elle permet :

- ✓ de valider vos enseignements fondamentaux
- ✓ de choisir les enseignements optionnels (langue vivante UEO, UEL...)
- ✓ d'être **admis** dans les salles d'examens.



Une seule adresse pour procéder à l'inscription pédagogique (IP) :



<https://ipweb.univ-lorraine.fr>

Après la saisie de l'inscription pédagogique, imprimer et contrôler le contrat pédagogique récapitulatif vos choix.

CROUS, les services de la vie étudiante.

Le Crous met à la disposition des étudiants des services de restauration sur l'Île du Saulcy.



Brasserie



Self



Sandwicherie

Un repas complet pour moins de 5€

L'année universitaire, comment comprendre les enseignements ?

Une année universitaire réussie demande une organisation rigoureuse et personnelle sur l'ensemble des enseignements qui vont être suivis. Il faut absolument comprendre vos modalités de contrôles des connaissances (exemple d'un tableau des MCC que vous téléchargerez sur <http://shs-metz.univ-lorraine.fr>)

Diplôme **Niveau (L1, L2, L3, M1 ou M2) et mention (théologie, psychologie, sociologie, histoire, géographie, information-communication, SDL, humanités)**

Composante **UFR SHS - METZ**

Validé par le Conseil de Collegium du

Compensation :

Nature Élément	Libellé	HCM	HTD	HTPL	Crédits ECTS	Coefficients	Examens en Janvier et Mai						Examens en Juin						
							Session 1						Session 2						
							Modalité de contrôle	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée de l'épreuve pour les CT	Coef. des épreuves de CC	Épreuve terminale organisée par l'administration (oui/non)	Note éliminatoire ou dite "plancher" (<6/20)	Epreuve terminale de remplacement pour les régimes spéciaux (R.S.E.) en cas de CC. (Nature, durée, ...)	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée de l'épreuve pour les CT	Épreuve terminale organisée par l'administration (oui/non)	
SEMESTRE 1						30	30												
UE	UE = Unité d'Enseignement																		
EC	EC = Élément Constitutif																		
EC	EC																		
ORI	Mineures Semestre 1																		
UE	UE104																		
EC	UE104 EC																		
UE	UE105																		
EC	UE105 EC																		
UE	UE106 UE transversale Langue et informatique																		

RSE = Régime Spécial d'Études
Ce régime est proposé uniquement aux étudiants pouvant justifier d'un statut particulier.
Pour plus d'information :
<http://shs-metz.univ-lorraine.fr>

MCC générales Licence et Master, droits et obligations des étudiants pendant les examens (charte des examens), convocations aux examens de la session 2 ...

<http://shs-metz.univ-lorraine.fr>



DÉROULEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE EN RÉSUMÉ



L'INFORMATION EN CONTINUE SUR LES
FORUMS ÉTUDIANTS « ARCHE » :

<https://arche.univ-lorraine.fr>

SEPTEMBRE

OCTOBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

AVRIL

MAI

JUIN



Rentrée universitaire
11/09

*IP Web obligatoire Sem 1

Vacances
Du 28/10 au 5/11

Début des examens Sem 1
Organisés par l'administration
Du 14/12 au 22/12

Vacances
Du 23/12 au 7/01

*IP Web obligatoire Sem 2

Examens Session 1 Sem 1
Organisés par l'administration
Du 08/01 au 13/01

Vacances
Du 24/02 au 03/03

Vacances
Du 22/04 au 5/05

Examens Session 1 Sem 2
Organisés par l'administration
Le 18 et 19 avril et du 6/05 au 18/05

Examens Session 2
Organisés par l'administration
Du 17/06 au 29/06

* <https://ipweb.univ-lorraine.fr>